



Diagnostic territorial

Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Introduction

Révision de charte, novembre 2022



Photo de couverture: Montcalibert, © R. Kann.

Président du PNR des Pyrénées Ariégeoises: Kamel CHIBLI.

Directeur du PNR des Pyrénées Ariégeoises: Matthieu CRUEGE.

Coordination et rédaction : Amélie LE STER, chargée de mission révision de charte.

Rédaction et collaboration au sein de l'équipe du SMPNR : Céline ARILLA, Lucie ARROUMEGA, Yannick BARASCUD, Aurélia BELIN, Amal BERAICH, Isabelle CMBUS, Julien CANET, Lucile CHAMAYOU, Laure CHEVILLARD, Hélène COPIN, Matthieu CRUEGE, Coline ETIENNE, Gaëlle FEDRIGO, Camille FLEURY, Raphaëlle HEMERYCK, Camille JAUDIN, Valentine JUDGE, Laure LETARD, Raphaëlle MOUHOT, Léo POUUDRE, Luce RAMEIL, Lucien REGNIEZ, Elodie ROULIER, Julien VIAUD, César WAYAR.

Structures contributrices (entretien, données, et/ou contribution) :

Abattoir du Couserans, Agence Ariège Attractivité, Agence de Développement Economique de la Région Occitanie (AD'OCC), Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées (ADT), Agence de l'eau Adour-Garonne, Association des Naturalistes de l'Ariège-CEN09, Agence Régionale de Santé (ARS), ATMO Occitanie, Agence Régionale Energie Climat (AREC), Banque de France, Bio Ariège-Garonne, , Chambre d'Agriculture 09, Chambre de Commerce et d'Industrie 09, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 09, Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), Collectivités Forestières d'Occitanie (COFOR), Communauté de Communes Arize-Lèze, Communauté de Communes Haute Ariège, Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes, Communauté de Communes du Pays de Tarascon, Conseil Départemental de l'Ariège (CD09), Conseil Scientifique du PNR des Pyrénées Ariégeoises, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi Pyrénées (CBNPMP), Direction Départemental des

Territoires de l'Ariège (DDT09), DREAL Occitanie, Espace en Couserans, GrDF, Fédération pastorale 09, Fédération Départementale de Pêche 09, INSEE, France Ariège Handicap, InterBio, La Région Occitanie/Pyrénées Midi-Pyrénées, La Ressourcerie-Foix, Les Amis du PNR des Pyrénées Ariégeoises, Monnaie09, Office National des Forêts (ONF), Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB), Observatoire Régional de la Santé (ORS), PETR.de l'Ariège, SCOT Vallée de l'Ariège, SMDEA, SDE, SMECTOM du Plantaurel.

INTRODUCTION	5
1. Le périmètre de la révision de la charte : 164 communes à l'étude.....	5
2. Un diagnostic « actualisé » pour identifier les richesses, les fragilités et les enjeux du périmètre d'étude	7
3. Un mode opératoire original	8
4. Des données nombreuses et nouvelles mais pas toujours accessibles	11
5. Un document structuré autour des 18 ressources	12
6. Les Pyrénées Ariégeoises : carte d'identité.....	13

INTRODUCTION

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires ruraux habités aux patrimoines naturels et culturels exceptionnels mais fragiles. Ils ont pour mission première de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel. Ils contribuent également à l'aménagement du territoire, au développement économique social et culturel, à l'accueil et à l'éducation du public et réalisent des actions expérimentales. Les PNR bénéficient d'un classement de 15 ans par l'Etat.

Les **Pyrénées Ariégeoises** révèlent un territoire rural, montagnard et habité, aux patrimoines naturels et culturels exceptionnels mais fragiles, dans lesquelles interagissent de nombreux acteurs aux positions et intérêts multiples. Suite à plusieurs années de dialogue, de mobilisation et de construction en vue d'un classement et d'un projet de territoire pour les Pyrénées Ariégeoises, le PNR des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) a été créé en **2009**. Il est l'un des 8 PNR de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (au 01/04/20). Son Syndicat Mixte (SMPNR) regroupe les 138 communes du PNR, les 5 intercommunalités concernées, le Conseil Régional Occitanie et le Conseil Départemental de l'Ariège ainsi que les 11 communes associées.

Le PNRPA dispose d'un document-cadre, **la Charte**, qui formule le projet de territoire pour 15 ans. Elle fixe les axes stratégiques qui répondent aux enjeux des Pyrénées Ariégeoises, les objectifs à atteindre, les actions à conduire et les engagements des signataires. La Charte actuelle a été approuvée en 2009 par les collectivités concernées (Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, Conseil Départemental de l'Ariège, communes, intercommunalités) et par l'Etat, par décret du Premier Ministre. Cette « feuille de route » est valable jusqu'en mai 2024. En prévision de l'échéance de 2024, le PNRPA s'engage dans le premier renouvellement de sa Charte. La procédure de révision de charte dure plusieurs années (4-5 ans) avec une succession d'étapes formelles. Pour cela, dès 2020, et dans un contexte de crise sanitaire lié à la COVID 19, le Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises **a lancé sa procédure de révision de la Charte** avec le concours financier de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Le Code de l'Environnement établit dans les dispositions I et III de l'article R.333-3, la réalisation de deux études préalables nécessaires à l'établissement de la nouvelle charte : l'actualisation du diagnostic de territoire et l'évaluation de la charte. L'actualisation du diagnostic et l'évaluation de la charte ont été engagées tôt dans la démarche de révision de la charte, dès février 2020 et en parallèle afin que leurs résultats puissent alimenter la réflexion sur l'élaboration de la nouvelle charte (séquence 2021).

La prochaine charte est prévue pour une durée de 15 ans (2025 – 2040). A l'occasion de ce renouvellement, un nouveau périmètre du PNRPA est proposé.

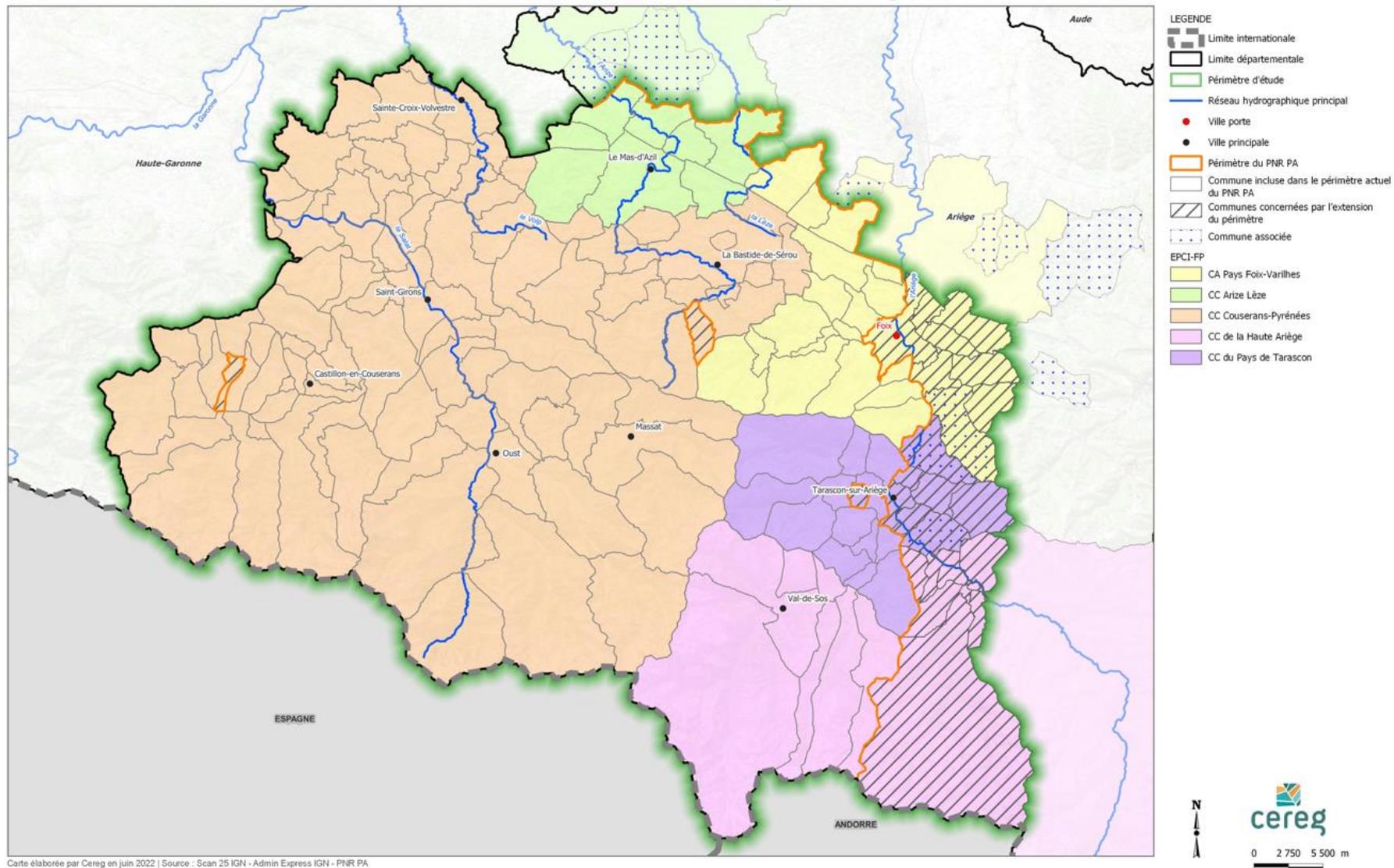
1. Le périmètre de la révision de la charte : 164 communes à l'étude

En accord avec les critères de classement en PNR et sur des bases liées aux fondements historiques du PNR des Pyrénées Ariégeoises et aux solidarités territoriales qui l'animent, le périmètre d'étude de la révision de la Charte a été défini par le Comité Syndical (délibération octobre 2020) et validé par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (délibération décembre 2020). Au total, le périmètre d'étude compte **164 communes** du département de l'Ariège dont une extension vers l'Est du périmètre actuel du PNRPA avec l'intégration de 25 communes, toutes circonscrites dans les intercommunalités concernées par le PNR (cf carte 1).

Le périmètre d'étude couvre **282 647 ha** et accueille **64 038 habitants RGP** (Insee, 2017). En termes d'organisation territoriale, il est couvert totalement ou partiellement par **5 intercommunalités** : La Communauté de Communes Couserans Pyrénées, la Communauté de Communes Arize-Lèze, la Communauté de Communes Haute Ariège, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, l'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes.

En juin 2021, le PNR compte **11 communes associées** : Artix, Carla-Bayle, Castex, Daumazan-sur-Arize, Dun, Malléon, Mercus-Garabet, Roquefixade, Saint-Paul de Jarrat, Segura, Ornolac-Ussat-Les-Bains, et une ville-porte, Foix. Quatre d'entre elles (Saint-Paul de Jarrat, Mercus-Garrabet, Ornolac-Ussat-Les Bains et Foix), situées sur la partie de l'extension, intègrent le périmètre d'étude de la révision de la Charte.

Carte 1 : Périmètre d'étude du PNR des Pyrénées Ariégeoises



2. Un diagnostic « actualisé » pour identifier les richesses, les fragilités et les enjeux du périmètre d'étude

Selon le Code de l'environnement et la note technique du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des PNR et à la mise en œuvre de leurs chartes, le diagnostic de territoire doit dresser un état des lieux sur la base d'une actualisation du diagnostic territorial précédent en s'appuyant sur les données les plus précises et les plus récentes possibles. Il doit faire ressortir les richesses et les fragilités du territoire, dégager les liens existants ou à développer entre la qualité du patrimoine et des paysages, l'activité économique et l'environnement social et culturel des habitants et usagers du parc dans une approche dynamique prenant en compte les tendances d'évolution à l'œuvre.

Le présent diagnostic est une analyse synthétique qui présente un nouvel état des lieux et les évolutions constatées depuis le dernier classement (2009). Cette analyse doit mettre en lumière les nouveaux enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire pour la définition du futur projet de territoire. Le diagnostic actualisé est un document support pour la séquence de rédaction du projet de territoire 2025-2040.

- **Deux documents de base pour l'élaboration du diagnostic actualisé : le diagnostic précédent et la charte actuelle**

Un premier diagnostic des Pyrénées Ariégeoises avait été réalisé en 2005-2006 par le SMPNR comme support de l'élaboration de la première charte. Ce premier diagnostic s'était basé sur une démarche de développement durable, analysant les enjeux du territoire au regard des trois piliers du développement durable : environnemental, social et économique.

Le présent diagnostic s'est basé à la fois sur le précédent diagnostic qui a apporté de nombreux éléments, et a servi de base pour comprendre le territoire et identifier certaines évolutions des Pyrénées Ariégeoises au regard des nouvelles données acquises. La charte actuelle a apporté également une synthèse d'éléments de contexte et des enjeux territoriaux.

- **Une démarche articulée avec l'évaluation de la charte (2009-2024)**

L'actualisation du diagnostic a été réalisée en parallèle de l'autre étude préalable, [l'évaluation de la charte](#) actuelle (2009-2024) réalisée par un groupement de bureaux d'étude (E2D et Strater). Ce bilan a pour objectif d'analyser l'efficacité de la charte actuelle en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre.

Les deux études se sont déroulées en parallèle, de manière articulée avec un double objectif : apporter des éléments de contexte du territoire identifiés pour l'évaluation de la charte et alimenter le diagnostic par les actions réalisées sur le territoire. Cette articulation a permis d'alimenter l'analyse des effets de la charte sur le territoire avec un croisement des informations.

- **Un diagnostic qui fait le lien avec l'évaluation environnementale**

Les chartes de PNR sont soumises à une évaluation environnementale stratégique dont l'objectif principal est d'intégrer toutes les considérations environnementales en amont de l'élaboration de la nouvelle charte. Cette démarche systémique comprend une étude de la sensibilité environnementale du territoire, actuelle et future dit « Etat initial de l'environnement », traitant des domaines suivants : la santé humaine, la population ; la diversité biologique, la faune, flore ; les sols, l'eau, l'air ; le bruit ; le climat ; le patrimoine culturel, architectural et archéologique et les paysages.

Le diagnostic du territoire aborde l'ensemble de ces thèmes dans les différents chapitres au travers des différentes ressources, afin d'alimenter l'état initial du territoire de l'évaluation environnementale stratégique (tableau).

Thèmes à étudier dans l'état initial de l'Environnement	Chapitres du diagnostic
Santé humaine	Santé Environnementale
Population	Ressources humaines Modèles de production alimentaire Tissu économique
Diversité biologique faune flore	Biodiversité Forêt Eau Sols et sous-sols Ciel étoilé
Sols Eau Air	Sols et sous-sol Eau Air Santé environnementale
Bruit	Quiétude Santé Environnementale
Climat	Situation géographique + adaptation au changement climatique dans les différentes ressources
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Patrimoine historique et culturel
Paysages	Paysage Espace

3. Un mode opératoire original

Le déroulement de l'actualisation du diagnostic a été conditionné par le **contexte compliqué lié à la crise sanitaire de la COVID 19** de 2020, imposant deux confinements et de nouvelles restrictions en 2021. Cette situation a provoqué des répercussions sur le travail de diagnostic et globalement de la révision de la charte, notamment un retard et un décalage au niveau du calendrier (la définition

du périmètre d'étude), des effets sur la dynamique collective, des difficultés de contact avec les partenaires et la réception des données en plus des difficultés organisationnelles propres au contexte. Ce travail a été engagé à compter de février 2020, grâce notamment à un recrutement au sein des services du SMPNR (CDD), et le recours aux différentes sources de données disponibles, internes et externes : données chiffrées, cartographies, données qualitatives...

- ***Une approche originale par ressource territoriale et un regard transversal***

Depuis 2009, les Pyrénées Ariégeoises ont changé et **font aujourd'hui face à de nouveaux enjeux** à la fois d'ordre global et territorial : une nécessaire atténuation et adaptation au changement climatique, la préservation des patrimoines naturels et culturels et des paysages, le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de l'urbanisation, un phénomène migratoire lié à l'attractivité des territoires ruraux et à une volonté de vivre « mieux » dans un cadre de vie sain, des nouvelles tendances de consommation...

Si dans un contexte actuel et à court et à moyen terme, le monde à venir nous est incertain, 2040 (l'échéance de la nouvelle charte) semble encore bien loin et méconnu. En outre, des éléments de rupture et des changements sont déjà en cours ou pressentis: changement climatique, flux migratoires, nouvelles technologies, innovation, nouvelles tendances de consommation... Ces éléments influenceront directement les Pyrénées Ariégeoises, leurs ressources et leur position dans le contexte régional, national et international. Pour définir un projet de territoire à la hauteur des ambitions et des valeurs du PNRPA et en anticipant ces nouvelles tendances, le SMPNR a ainsi choisi de privilégier une approche différente du diagnostic précédent dans une perspective plus transversale : une approche par ressource du territoire.

Ces ressources territoriales font référence aux richesses et aux spécificités des Pyrénées Ariégeoises qui participent à son caractère et à son identité. Cette approche soulève plusieurs questionnements qui seront abordés dans le diagnostic : En quoi les Pyrénées Ariégeoises se singularisent-elles et se

différencient des autres territoires ? Quelles sont les ressources du territoire et comment se caractérisent-elles ? Quels sont les enjeux actuels et futurs pour ces ressources ? Ces réflexions nous amèneront à mieux connaître les ressources dont disposent les Pyrénées Ariégeoises pour mieux les préserver, mieux les gérer et les maîtriser aux regard des enjeux actuels et futurs.

 Au total, **18 ressources** des Pyrénées Ariégeoises ont été identifiées par le SMPNR.



Les 18 ressources identifiées des Pyrénées Ariégeoises

Ces ressources ont été arrêtées par le SMPNR à l'issu d'un travail de recherches bibliographiques, réflexions internes (séminaire équipe et élus-équipe en 2020) et de séquences d'échanges avec les partenaires (Région Occitanie, DREAL, Fédération des Parcs naturels régionaux..) ayant permis d'affiner la définition et la portée de l'approche, et de la valider.

Certaines de ces ressources comme la biodiversité, le patrimoine historique et culturel ou encore le tissu économique sont des ressources d'approches «classiques». Cette approche intègre également d'autres ressources peu ou pas communes aujourd'hui dans les approches territoriales, comme la santé environnementale, l'air, la connexion à la nature ou encore le ciel nocturne par exemple.

 Elles sont envisagées comme des particularités du territoire qui appellent à une approche plus contemporaine et prospective des enjeux pour les Pyrénées Ariégeoises dans une optique 2040. Pour chacune de ces ressources, le diagnostic dresse un état des lieux actuel, présente une analyse synthétique et transversale avec identification des forces et faiblesses, tout en se projetant à 2040 (échéance de la future charte) avec des éléments de prospective.

Dans son rapport « ressources et prospectives territoriales », le Conseil scientifique du PNR PA appelle le Syndicat Mixte à bien garder à l'esprit l'idée que le concept de « ressource » ne fait pas référence à un stock de richesses mais à des moyens potentiels, qui ne deviendront des ressources que si elles sont activées, voire « inventées », protégées, valorisées et appropriées par les acteurs du territoire, et qu'elles prennent de la valeur dans une dynamique interdépendante avec le reste du monde, et donc à se garder d'une vision exclusivement « extractiviste » ou « traditionnelle » des ressources. Il serait intéressant, en particulier, de se demander s'il existe une culture commune des ressources du territoire, ou sinon quels sont les modes d'action envisagés pour y contribuer. .. Selon le CS, ce qui est fondamental, sur un territoire, c'est de réfléchir à la façon de chercher des synergies, des complémentarités entre toutes ces ressources, et en cas d'antagonisme, comment on arbitre les priorités et les choix. Selon les situations, et à un moment donné, ce ne seront pas les mêmes choix qui seront faits sur les ressources ou services éco-systémiques à préserver ou à privilégier. Il faudrait donc préserver des potentialités pour qu'elles puissent devenir ressources si les acteurs en ont besoin.



Les ressources territoriales : de quoi parle-t-on ?

Les ressources sont souvent abordées dans leur dimension naturelle. Mais la ressource renvoie plus qu'à la dimension environnementale, sa conception dépasse le caractère marchand lié à son exploitation et peut être associée à la culture ou au paysage par exemple. Sous cet angle, les ressources territoriales peuvent être définies comme des composantes d'un territoire spécifique. Elles peuvent être matérielles (ressources naturelles, produits locaux, forêt) ou immatérielles (savoir-faire, culture, etc.) et sont manifestées par l'intentionnalité des acteurs (Gumuchian et Pecqueur, 2007).

Les ressources territoriales sont identifiées, mobilisées et valorisées par les acteurs du territoire. Elles participent aux dynamiques endogènes et à la définition et mise en œuvre d'action. L'existence des ressources territoriales est conditionnée par la capacité des acteurs à transformer la ressource initiale en ressource accomplie. Autrement dit, une ressource potentielle ne pourra exister que si elle est identifiée et transformée par les acteurs en actifs marchands ou en ressource dédiée à la transformation du territoire. Dans le cadre du PNR, cette transformation vise à allier protection de la nature et des paysages, aménagement du territoire et développement local dans le cadre d'un projet de territoire. La ressource territoriale représente un facteur clé du développement durable local (Grenouillet, 2015). Les ressources territoriales sont intrinsèquement liées dans une approche systémique. C'est pourquoi une analyse par ressources territoriales requiert un regard transversal, qui est privilégié dans le cadre de ce présent diagnostic.

- **Une démarche triple : objective, sensible et prospective**



La démarche du diagnostic se base sur une analyse transversale et combine trois approches complémentaires : une approche objective, une approche sensible et une approche prospective. Cette démarche triple conforte l'originalité de l'approche du diagnostic en associant en amont de la procédure de révision de charte les partenaires, le regard des habitants et la contribution de scientifiques.

- 1) Sous une **approche objective**, un travail conséquent de recueil, de traitement et d'analyse de données factuelles et d'éléments de contexte a été réalisé. De nombreuses données ont été collectées et sont issues de plusieurs sources : la bibliographie existante, des **données produites par le SMPNR** dans le cadre de son activité passée, la production de données nouvelles à l'appui de la révision de la charte (ex. analyse des unités paysagères, ...), des données sollicitées auprès d'une **cinquantaine de partenaires** et d'autres données issues des plateformes en ligne. L'actualisation du diagnostic a été envisagée et conduite comme une **co-construction** entre le SMPNR (son équipe technique) et les partenaires afin de valoriser la pluridisciplinarité et la connaissance de terrain. Plusieurs partenaires ont fourni ou ont vocation à fournir des données, à différentes échelles. Pour faciliter cette collecte de données auprès des services de l'Etat, des échanges périodiques avec l'interlocuteur référent de l'Etat ont été réalisés pour centraliser la demande de données. D'autres échanges réguliers ont été faits avec l'interlocutrice de la Région Occitanie pour orienter la demande de données et les contacts.
- 2) **L'approche sensible** s'est basée sur [l'enquête citoyenne](#) faite auprès des habitants entre 2017 et 2018. Cette consultation avait pour objectif de recueillir les perceptions et attentes des habitants, d'actualiser les connaissances du SMPNR sur les principaux enjeux du territoire selon la population pour ajuster sa « feuille de route » pour les années à venir. Elle s'inscrit dans une démarche évaluative, conformément aux textes régissant les Parcs naturels régionaux (code de l'environnement). Le processus de consultation citoyenne a été mené en quatre grandes étapes. Une phase

d'enquête appuyée sur un questionnaire (1040 répondants) a été suivie par une phase d'analyse puis d'ateliers participatifs réalisés dans le cadre de six soirées citoyennes qui ont permis d'échanger sur les résultats des questionnaires. Finalement, la formulation d'engagements réagissant aux retours des habitants a conclu cette démarche. Les résultats de l'enquête citoyenne ont été intégrés au diagnostic et permettent d'identifier la vision, les points de vigilance et les attentes des habitants des Pyrénées Ariégeoises sur chacune des ressources.

- 3) Enfin, **un volet prospectif** sur les enjeux futurs à horizon 2040 mobilise spécialement un groupe de travail du **Conseil scientifique du SMPNR**, composé de chercheurs aux disciplines variées. Le Conseil scientifique est l'auteur d'une note méthodologique et prospectives « Ressources et prospectives territoriales ». Au total, 27 chercheurs ont contribué à cette note et ont réalisé des fiches synthétiques sur leur recherche. La note [« Ressources et prospectives territoriales »](#) du Conseil scientifique et les fiches des chercheurs sont disponibles sur le site internet du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Des éléments issus de cette note et des annexes alimente ce diagnostic.

Cette approche originale par ressource du territoire et la combinaison des différentes données factuelles et sensibles associée à un regard prospectif ont été validées et reconnues comme étant pertinentes par différents interlocuteurs de l'Etat, la Région Occitanie, la Fédération des Parcs naturels régionaux et le Conseil Scientifique du SMPNR.

4. Des données nombreuses et nouvelles mais pas toujours accessibles

Un constat auquel a fait face l'élaboration de ce diagnostic est **la difficulté d'accès à l'information territorialisée, à l'échelle du nouveau périmètre d'étude**. Si certaines données n'existent pas aujourd'hui et doivent être construites, notamment sur les ressources dites « nouvelles » (ciel étoilé, santé environnementale, air, quiétude, sols...), il existe bien un foisonnement de données sur différents volets qui sont difficilement mobilisables.

Depuis le dernier diagnostic territorial du SMPNR (2006), l'état des connaissances des Pyrénées Ariégeoises s'est considérablement amélioré avec la réalisation de nombreuses études, d'inventaires et d'une production de données conséquentes par le SMPNR, ses partenaires, des observatoires régionaux et nationaux et au travers de différents programmes et projets réalisés. A ce foisonnement de données, s'ajoute une variété d'outils de disposition des données en ligne (notamment naturalistes) portés par différents institutions publiques, à différentes échelles (SINP, PictoOccitanie, Observatoire des territoires,...). A noter que le périmètre des PNR est peu souvent pris en compte dans ces observatoires, ne permettant pas de dresser facilement des portraits de territoire.

Malgré la profusion des données, leur accessibilité ne s'est pas avérée évidente ni rapide. Nous avons été confrontés à des difficultés d'accès et d'exploitation de ces données, même publiques, sur les volets naturalistes, foncier, forêt-bois et économiques (éparpillement de la donnée, différentes échelles de la donnée, réticence de certains organismes à fournir les données publiques, difficile appropriation des outils en ligne, périmètre des PNR pas toujours disponibles, entre autres.)



L'enjeu d'amélioration de la connaissance sur le territoire appelle à la **nécessaire participation et le partenariat avec les organismes producteur de ces données, pour la mise à disposition/exploitation des données et le partage de l'information, afin de conforter le rôle du PNR dans sa mission de protection des patrimoines et des paysages.**

Le diagnostic actualisé valorise les éléments de contexte des documents existants à différentes échelles (régional, départemental, territorial) disponibles au sein du SMPNR, sur internet ou transmis par les partenaires (cf. liste non exhaustive du tableau ci-après).

Régional/Départemental	Territorial
✓ Schéma de Massif des Pyrénées (2013) et la note d'enjeux du schéma de Massif des Pyrénées (2021).	✓ Diagnostic (2008) et Charte (2009) du PNRPA.
✓ Projet de SRADDET Occitanie 2040	✓ Documents d'information et études du PNRPA
✓ Stratégie Pyrénéenne de Biodiversité	✓ Lettres du Conseil Scientifique du PNRPA
✓ Stratégie Régionale de Biodiversité	✓ Lettres aux partenaires du PNRPA
✓ SRCE	✓ Diagnostics et projet de territoire des 5 EPCI
✓ SDAGE	✓ SCOT Vallée de l'Ariège
✓ SRDEII : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation	✓ Plans Climat Air-Energie Territorial
✓ Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire	✓ Plan Vélo du SCOT VA
✓ Plan Régional Arbre et carbone vivant	✓ Etudes de déplacement de la Communautés de Communes Couserans-Pyrénées et du SCOT Vallée de l'Ariège.
✓ Programme Régional Santé Environnement	✓ Plan Paysage de la Transition Energétique et Climatique du PNRPA
✓ Atlas Départemental des Paysages	✓ Trame Verte et Bleue du PNRPA
✓ Projet de SAGE des Pyrénées Ariégeoises	✓ DOCOB des sites Natura 2000
✓ Projet de Schéma Régional des Carrières	✓ Inventaires naturalistes
	✓ Inventaire du petit patrimoine
	✓ Documents d'Aménagement forestiers
	✓ Etudes pour le futur projet du PETR d'Ariège.
	✓ Autres études des partenaires ...

*Liste non exhaustive.

Documents source de données pour le diagnostic territorial du PNRPA*.

Des attentes particulières de l'Etat concernant le futur projet de territoire du PNRPA sur les volets biodiversité, espace et paysage ont conduit le SMPNR à

produire des données complémentaires pour affiner la connaissance des Pyrénées Ariégeoises à l'échelle du nouveau périmètre d'étude. Des études approfondies concernant l'occupation du sol, l'actualisation de la trame verte et bleue, la trame sombre, l'inventaire paysager, l'inventaire des zones dégradées, entre autres, sont en cours et portées par le SMPNR. Ces données en cours de production sont insérées dans le diagnostic actualisé au fil de l'eau.

D'autre part, le Bureau Syndical réuni en septembre 2020 a décidé de confier une mission aux Chambres Consulaires réunies afin de réaliser un diagnostic technique socio-économique des Pyrénées Ariégeoises de façon collective. Les éléments du diagnostic socio-économique ont été intégrés au présent diagnostic.

5. Un document structuré autour des 18 ressources



Afin de consolider cette approche par ressource, le diagnostic « actualisé » se compose de 18 chapitres indépendants - un chapitre par ressource-, en plus de l'introduction. Pour faciliter le

regard transversal et identifier les enjeux associés, plusieurs volets sont développés dans chacune des ressources :

- > une introduction avec les éléments saillants du territoire.
- > un résumé du regard des habitants issu de l'enquête citoyenne (2017-2018).
- > un état des lieux avec la caractérisation quantitative et qualitative de la ressource.
- > l'identification d'évolutions constatées durant le dernier classement (depuis 2009)
- > des éléments de perspectives à horizon 2040.
- > une synthèse avec un bilan des forces et des faiblesses du territoire et l'identification des principaux enjeux par ressource.

6. Les Pyrénées Ariégeoises : carte d'identité

A la frontière de l'Andorre et de l'Espagne, au sud de la métropole toulousaine et de la Région Occitanie et à l'Ouest du département de l'Ariège, le caractère des Pyrénées Ariégeoises tient essentiellement à la diversité et à la force de leurs paysages montagneux, à leur richesse écologique, tant sur le plan faunistique (bouquetin, gypaète barbu, grand tétras, galliformes des montagnes..) que floristique (Ramonde des Pyrénées, Lis des Pyrénées), de sa sociologie mosaïque et de son cadre de vie de qualité, générateur de bonne santé.

Un paysage institutionnel en évolution

Aujourd'hui, les Pyrénées Ariégeoises doivent s'adapter et anticiper à de nouveaux enjeux. Le contexte d'intervention du SMPNR et des acteurs publics et privés a changé. Depuis 2009, **le paysage institutionnel et l'organisation territoriale des Pyrénées Ariégeoises ont beaucoup évolué au gré de l'application des lois qui ont recomposé les territoires**, notamment la loi NOTRe (2015) portant sur l'organisation territoriale et à la fusion des régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

Alors qu'en 2009, le territoire était couvert par des 14 communautés de communes, il s'est organisé au 1er janvier 2017 en 5 intercommunalités partiellement ou entièrement dans le périmètre d'étude Plusieurs communes ont également fusionné (Bordes-Uchentein, Aulos-Sinsat..). Parallèlement, la loi NOTRe a amené un renouvellement en matière de compétences en renforçant le rôle des Régions et des intercommunalités sur certains sujets (l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, les transports et les mobilités, la formation professionnelle,..). Cette évolution institutionnelle a engendré une **évolution de la gouvernance**. Elle amène à repenser l'articulation des différentes collectivités et les partenariats pour assurer la cohérence et la mise en œuvre des différentes politiques publiques en accord avec la construction du projet territorial.

Les Pyrénées Ariégeoises en chiffres

164 communes à l'étude
26 communes de l'extension
5 intercommunalités
64038 habitants
282 647 ha
11 communes associées et **1** ville porte

Les 18 chapitres :

1. L'air	15 p.
2. La biodiversité	76 p.
3. Les capitaux locaux	10 p.
4. Le ciel étoilé	16 p.
5. La connexion à la nature	12 p.
6. La ressource en eau	42 p.
7. L'économie	67 p.
8. L'énergie	31 p.
9. L'espace	37 p.
10. La forêt et la filière bois	77 p.
11. Le modèle de production alimentaire	40 p.
12. Le patrimoine historique et culturel	36 p.
13. Les paysages	34 p.
14. La quiétude	13 p.
15. Les ressources humaines	36 p.
16. La santé environnementale	19 p.
17. La situation géographique	17 p.
18. Le sol et le sous-sol	31 p.